

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 9 avril 2019 à 20h30

Présents : **13** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,
Mr René ALBOUY, Mr Jacques ANTONIN, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Stéphane QUERALT, Mr Loïc REYNES, Mr William RIBAUT, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN,

Représenté :0

Votants : 13

Excusé : 1 Mr Gilbert TOULOUSE

Le quorum étant atteint au moment de son ouverture, Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour :

1. - **Approbation du compte rendu du 19/02/2019,**
2. - **Présentation et vote des comptes administratifs et compte de gestion,**
3. - **Vote des quatre taxes,**
4. - **Présentation et vote des budgets primitifs,**
5. - **Bail emphytéotique avec Sud Massif Central Habitat,**
6. - **Autorisation d'emprunt,**
7. - **Déclassement domaine public,**
8. - **Création d'un emploi non permanent.**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. -Approbation du compte rendu du 19/02/2019,

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 19 février dernier, dont un exemplaire leur a été précédemment adressé à titre individuel.

2. - Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestions

Mr CRASSOUS présente les comptes administratifs et comptes de gestions et appelle Mr RIBAUT à présider la séance de vote en sa qualité de doyen du Conseil.

- Présentation est faite du compte administratif dressé par Le Maire et du compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Commune dont la synthèse est reportée ci-dessous,

Compte Administratif M14 – COMMUNE

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 872 715,19 | | 388 125,69 | | 1 260 840,88 |
| Opérations de l'exercice | 649 055,66 | 816 509,11 | 519 277,09 | 296 844,31 | 1 168 332,75 | 1 113 353,42 |
| TOTAUX | 649 055,66 | 1 689 224,30 | 519 277,09 | 684 970,00 | 1 168 332,75 | 2 374 194,30 |
| Résultat de clôture | | 1 040 168,64 | | 165 692,91 | | 1 205 861,55 |
| | | | | Restes à réaliser | 900 869,29 | |
| | | | | Besoin/excédent de financement Total | | 304 992,26 |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | 970 224,97 |

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr RIBAUT William :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 735 176,38 € au compte 1068 (recette d'investissement)
 304 992,26 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mr CRASSOUS, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

Compte administratif approuvé : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Compte Administratif M14 - MULTI-SERVICES

-Présentation est faite du compte administratif dressé par Le Maire et du compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Multi-services, dont la synthèse est reportée ci-dessous :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | | 19 430,38 | | 19 430,38 | |
| Opérations de l'exercice | 19 732,60 | 17 170,00 | 84 065,57 | 36 994,83 | 103 798,17 | 54 164,83 |
| TOTAUX | 19 732,60 | 17 170,00 | 103 495,95 | 36 994,83 | 123 228,55 | 54 164,83 |
| Résultat de clôture | 2 562,60 | | 66 501,12 | | 69 063,72 | |
| | | | | Restes à réaliser | | 67 065,12 |
| | | | | Besoin/excédent de financement Total | 1 998,60 | |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | 158,00 |

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr RIBAUT William :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Mr CRASSOUS, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

Compte administratif approuvé : Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0

Compte Administratif M14 - LOTISSEMENT BROUCAYROLS

-Présentation est faite du compte administratif dressé par le Maire et du compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Lotissement Broucayrols 1,dont la synthèse est reportée ci-dessous :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 1 810,35 | | | 46 469,58 | 1 810,35 | 46 469,58 |
| Opérations de l'exercice | 58 251,52 | 100 996,10 | 82 370,10 | 35 900,52 | 140 621,62 | 136 896,62 |
| TOTAUX | 60 061,87 | 100 996,10 | 82 370,10 | 82 370,10 | 142 431,97 | 183 366,20 |
| Résultat de clôture | | 40 934,23 | | | | 40 934,23 |
| | | | | Restes à réaliser | | |
| | | | | Besoin/excédent de financement Total | | 40 934,23 |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | |

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr RIBAUT William :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068(recette d'investissement)
40 934,23 €au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mr CRASSOUS, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

Compte administratif approuvé : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Compte Administratif M40 - EAU et ASSAINISSEMENT

-Présentation est faite du compte administratif dressé par Le Maire et du compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative EAU et ASSAINISSEMENT dont la synthèse est reportée ci-dessous :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 4 579,91 | | | 47 168,81 | 4 579,91 | 47 168,81 |
| Opérations de l'exercice | 87 885,30 | 129 572,60 | 421 626,48 | 27 292,82 | 509 511,78 | 156 865,42 |
| TOTAUX | 92 465,21 | 129 572,60 | 421 626,48 | 74 461,63 | 514 091,69 | 204 034,23 |
| Résultat de clôture | | 37 107,39 | 347 164,85 | | 310 057,46 | |
| | | | | Restes à réaliser | | 386 692,45 |
| | | | | Besoin/excédent de financement | | 76 634,99 |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | 543,62 |

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr RIBAUT William :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068(recette d'investissement)

37 107,39 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mr CRASSOUS, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

Compte administratif approuvé : Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0

3. - Vote des quatre taxes

Le budget principal 2019 s'équilibre en section de fonctionnement par un produit fiscal de 125 173,00 € .

Les taux des différentes taxes sont actuellement de :

Taxe d'habitation : 7,09 %

Taxe foncière sur bâti : 7,47 %

Taxe foncière sur non bâti : 30,68 %

La CFE est désormais traitée par la Communauté des Communes.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux.

Après délibération, il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les taux fixés depuis 2015 et reconduire ces mêmes taux pour l'année 2019.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

4. Présentation et vote des budgets pour 2018

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements. La commune peut recourir à l'emprunt mais uniquement pour ses dépenses d'investissements.

Le contexte

Toutes les communes doivent faire face à une diminution des dotations versées par l'État. La baisse des dotations en 2016 a été de 18 192 €, en 2017 de 10 676 €, en 2018 de 7 641 €, et sera pour 2019 de 1 635 €.

La commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux de taxes pour 2019.

Orientation et projets communaux

Les grandes orientations pour l'année 2019 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- Ne pas augmenter les impôts locaux
- Accueillir de nouveaux arrivants : réhabiliter l'appartement du 2^{ème} étage de l'école publique, vendre les terrains du nouveau lotissement,
- Poursuivre ses efforts d'investissement avec, notamment :
 - o La création de la boucherie et de la boulangerie,
 - o La mise aux normes des bâtiments publics,
 - o La réalisation des travaux d'économie d'énergie à l'école.

En 2019, la commune investira 2 181 579,65€ avec les principaux projets ci-dessous :

- L'aménagement des berges «Projet pôle pleine nature »
- La création de la boucherie et de la boulangerie,
- La rénovation de l'école.

| |
|--------------------------------------|
| BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE |
|--------------------------------------|

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : 3 347 021,01 €

- **SECTION FONCTIONNEMENT**

| | | |
|---|------------|----------------|
| - | Recettes : | 1 165 441,36 € |
| - | Dépenses : | 1 165 441,36€ |

- **SECTION INVESTISSEMENT**

| | | |
|---|------------|----------------|
| - | Recettes : | 2 181 579,65€ |
| - | Dépenses : | 2 181 579,65 € |

Les grandes lignes d'investissement sont :

- Le versement d'une subvention au budget multi-services pour la réhabilitation de la maison Delheure 650 000 €
- Les travaux en traverse route de Rodez 196 28,35 €
- L'aménagement des berges pour 47 060 €
- L'aménagement de l'appartement de l'école publique 80 000 €
- L'aménagement du Bar-Restaurant pour 235 000€

Budget commune 2019 Commune approuvé : Pour = 12 Abstention = 1 Contre = 0

| |
|---------------------------------------|
| BUDGET ANNEXE - MULTI-SERVICES |
|---------------------------------------|

La commune va abonder ce budget annexe de 650 000 € pour pouvoir aménager en boucherie la maison Delheure, mitoyenne avec le multi-services. La maison Delheure va être rétrocédée pour un montant de 70 000 € du budget communal au budget multi-services.

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : **883 187,40 €**

– **SECTION FONCTIONNEMENT**

| | | |
|---|------------|------------|
| – | Recettes : | 45 780,00€ |
| – | Dépenses : | 45 780,00€ |

– **SECTION INVESTISSEMENT**

| | | |
|---|------------|--------------|
| – | Recettes : | 777 407,40 € |
| – | Dépenses : | 777 407,40 € |

Budget2019 Multi-services approuvé : Pour = 12 Abstention = 1 Contre = 0

| |
|------------------------------------|
| BUDGET ANNEXE - BOULANGERIE |
|------------------------------------|

La commune va abonder ce budget annexe de 500 000 € pour pouvoir aménager l'ancienne épicerie sise 1 place de la Mairie. Le Bâtiment sis 1 place de la Mairie (épicerie actuelle) va être rétrocédé pour un montant de 200 000 € du budget communal au budget boulangerie.

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : **500 010,00€**

– **SECTION FONCTIONNEMENT**

| | | |
|---|------------|---------|
| – | Recettes : | 10,00 € |
| – | Dépenses : | 10,00 € |

– **SECTION INVESTISSEMENT**

| | | |
|---|------------|--------------|
| – | Recettes : | 500 000,00 € |
| – | Dépenses : | 500 000,00 € |

Budget2019 Boulangerie approuvé : Pour = 12 Abstention = 1 Contre = 0

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT BROUCAYROLS

La commune a vendu tous les lots et va clôturer ce budget.

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : **40 934,23€**

– **SECTION FONCTIONNEMENT**

– Recettes : 40 934,23,€
– **Dépenses : 40 934,23€**

– **SECTION INVESTISSEMENT**

– Recettes : 0€
– Dépenses : 0€
–

Budget annexe 2019 Lotissement approuvé : Pour = 13 Abstention = 0 Contre = 0

BUDGET ANNEXE - BROUCAYROLS 2

La commune va aménager 3 lots au nouveau lotissement dont un fait l'objet d'une promesse de vente. Elle versera une subvention de fonctionnement de 35 060,00 €

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : **99 970,00€**

– **SECTION FONCTIONNEMENT**

– Recettes : 54 960,00 €
– Dépenses : 54 960,00 €

– **SECTION INVESTISSEMENT**

– Recettes : 45 010,00€
– Dépenses : 45 010,00 €
–

Budget annexe 2019 Broucayrols2 approuvé : Pour = 13 Abstention = 0 Contre = 0

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget équilibré en recettes et dépenses soit : **1 103 999,91€**

– **SECTION FONCTIONNEMENT**

– Recettes : 165 532,39€
– Dépenses : 165 532,39€

– **SECTION INVESTISSEMENT**

- Recettes : 938 467,52€
- Dépenses : 938 467,52€

Subvention d'investissement : la commune va percevoir une subvention de 440 968 € soit 80 % du projet « Périmètre de protection/interconnexion » et a prévu de contracter un emprunt de 450 000€ pour mener à bien le projet « périmètre de protection/interconnexion » et « assainissement ».

Les grandes lignes d'investissement sont :

- Les périmètres de protection et l'interconnexion
- L'assainissement

- Les réseaux Route de Rodez

Budget2019eau-assainissement approuvé : Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

-

5. Bail emphytéotique avec Sud Massif Central Habitat

Mr le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD le Relays, en coordination avec Sud Ouest Massif Central Habitat et l'Association Résidence le Relays.

Géré par l'Association Résidence le Relays, l'établissement appartenant à la Commune ne répond plus aux normes d'accueil des personnes âgées dépendantes. En conséquence, l'Association, la Commune et la SA d'HLM SMCH, ont décidé par délibérations, respectivement, du 9 février 2018, du 3 avril 2017 et du 28 avril 2017, de s'engager pour la réhabilitation-extension de l'EHPAD.

Les partenaires ont arrêté d'un commun accord les principes du montage juridique de l'opération en signant une convention de coordination :

La SA d'HLM se fait consentir par la commune le terrain et la partie des bâtiments nécessaires par bail emphytéotique et assure, en tant que maître d'ouvrage la réalisation des projets de réhabilitation et construction de l'EHPAD

La SA d'HLM met l'EHPAD de 42 lits à disposition de l'Association gestionnaire, par bail à location, qui assure la responsabilité de la mise en place des mobiliers et équipements et de l'exploitation.

Mr Crassous souligne que la cession, à la SA d'HLM SMCH, par bail emphytéotique, des bâtiments et du foncier appartenant à la commune, a été évoquée pour la réalisation de l'opération citée.

Ce bail aurait une durée de 44 ans avec un loyer à l'euro annuel. A son terme, l'ensemble des bâtiments reviendrait à la Commune.

Après délibération, et afin de permettre la réalisation du projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'EHPAD le Relays, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'établissement de ce bail emphytéotique.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

6. - Autorisation d'emprunt

Dans le cadre des travaux d'interconnexion, la commune doit contracter un emprunt pour le budget de l'eau. La demande de financement auprès des banques portait sur un montant d'emprunt de 360 000 euros pour une durée de 40 ans. Sur quatre banques sollicitées, seule la Caisse des Dépôts et Consignations a répondu favorablement sur la durée et proposé le meilleur taux soit un prêt sur 40 ans au taux intérêt annuel équivalent au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt (0.75 % actuel) + 0.75 % soit 1.5 %, avec révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A, et un taux de progressivité révisé en fonction de la variation du taux du livret A, et ne pouvant être supérieur à 0.50 %.

Après avoir pris connaissance de toutes les propositions et délibération, l'assemblée est invitée à se prononcer sur la meilleure proposition de financement établie par la Caisse des Dépôts et Consignations et valider l'emprunt nécessaire au financement de l'opération d'interconnexion.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

7. - Déclassement domaine public

Suite au projet d'agrandissement d'un bâtiment agricole porté par Mr GENIEYS Bruno à Lascombes sur les parcelles A190 et A193, l'emplacement d'un chemin rural ne lui permet pas actuellement de respecter les règles d'urbanisme en vigueur et empêche toute réalisation du projet.

Pour aboutir, Mr Genieys propose la division de plusieurs de ses parcelles, afin d'aménager un nouveau chemin desservant des parcelles travaillées en totalité par lui-même. A cet effet, il propose la vente de ce nouveau chemin à la commune et le rachat à la commune du chemin actuel. Après avis de l'enquête publique, le prix de la transaction sera défini par délibération, tous les frais restant à la charge de Mr GENIEYS Bruno.

Mme GENIEYS, concernée par cette délibération, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

8. – Création d'un emploi non permanent.

Suite à la mise en place d'une Agence Postale Communale, la création d'un emploi d'agent contractuel s'avère nécessaire pour permettre l'ouverture de l'APC au public.

Après délibération, le fonctionnement de cette agence se poursuivrait sur la durée actuelle, soit 15 h par semaine, avec ouverture au public du mardi au samedi, de 9h30 à 12h30.

L'agent serait recruté en qualité d'adjoint administratif, sous forme de Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 3 mois, renouvelable, sans que le cumul des contrats ne puisse excéder 12 mois, sur une période de 18 mois.

Après délibération, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition :

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

Parmi les étapes de l'élaboration du PLUI figure le débat sur le PADDI, Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal, qui définit les grandes orientations du territoire. Le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal a été réalisé le 15 novembre dernier en Conseil communautaire.

Mr Crassous, Maire, présente le PADDI aux conseillers municipaux en décrivant notamment les 6 axes retenus :

- Action 1 : inscrire le projet de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn dans le cadre des enjeux territoriaux généraux,
- Action 2 : assurer un développement équilibré et homogène du territoire en fonction des caractéristiques locales,
- Action 3 : favoriser l'attractivité du territoire par une qualité d'accueil mettant en avant le niveau d'équipements et la diversification de l'offre de logements,
- Action 4 : préserver et valoriser la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur le respect de la loi Montagne.
- Action 5 : développer une économie de territoire diversifiée et encourageant les synergies locales.
- Action 6 : poursuivre le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire et limiter la consommation d'énergie.

Mr Crassous, Maire, précise l'organisation de réunions publiques sur le territoire. Des registres de concertations seront alors mis en place pendant une période de 15 jours à 3 semaines afin de pouvoir réaliser le bilan de la concertation. Ce débat ne faisant pas l'objet d'une délibération, le conseil municipal prend acte de cette étape du PADDI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.